Résumé

A partir de ce lundi 1er septembre 2025, débute officiellement la période de communication pré-électorale*.

Conformément à la réglementation, les réseaux sociaux de la ville ainsi que les autres canaux de communication (site internet, magazine…) continueront à vous informer de manière utile et factuelle : actualités des services municipaux, informations pratiques du quotidien, événements culturels, sportifs ou associatifs, ainsi que toutes les démarches importantes à connaître.

Body

Pendant toute la durée de cette période, les commentaires seront désactivés sous nos publications afin de garantir le respect du cadre légal.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Nous restons pleinement mobilisés pour continuer à vous tenir informés et à partager avec vous l’essentiel de la vie du Plessis-Bouchard.

***Qu’est-ce que la période de communication pré-électorale ?**

Il s’agit des six mois qui précèdent les élections municipales (fixées par décret aux 15 et 22 mars 2026). La communication des collectivités y est strictement encadrée afin de garantir la neutralité et l’égalité entre tous les candidats.

PDF

- Facebook share
-